



*Des milieux de travail équitables, sécuritaires et productifs*

# Travail

## Bulletin du travail mise à jour mensuelle des négociations collectives septembre 2014

### Principales activités de négociation

En septembre, plusieurs principales <sup>1</sup> négociations étaient en cours. Certaines des plus importantes étaient conclues entre :

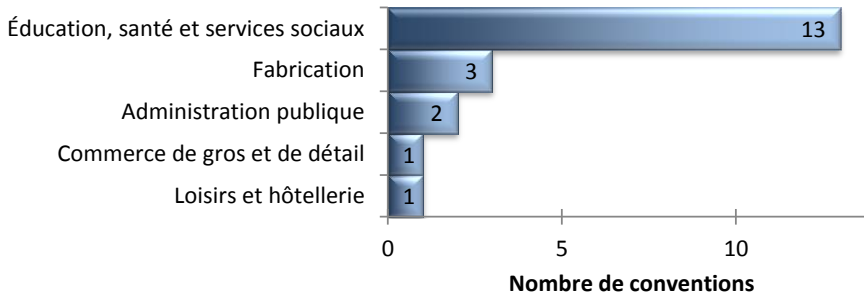
- **Alberta Health Services (AHS) et Alberta Union of Provincial Employees (AUPE) :** 23 000 employés des services généraux de soutien de l'Alberta étaient sans convention depuis mars 2014, à la fin d'une convention de trois ans. Les négociations pour une nouvelle convention collective ont commencé en avril. En septembre, les parties ont demandé la médiation d'une tierce partie et déposé une plainte auprès du Alberta Labour Relations Board. Parmi les enjeux, les parties négociaient principalement des augmentations salariales.
- **Gouvernement du Manitoba et General Employees' Union (MGEU) :** environ 14 800 employés du gouvernement étaient sans convention depuis mars 2014. Les parties se sont rencontrées pendant l'été afin de discuter de propositions précises comme le recrutement, la sélection et la représentation syndicale. Les négociations entre les parties ont repris en septembre, et les parties ont convenu d'un scrutin de ratification au cours des prochains mois.
- **La Société canadienne des postes et l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC) :** les discussions entre les parties sont restées confidentielles dans le cadre d'un processus continu de négociation. Environ 13 400 employés étaient sans convention depuis mars 2014. Les discussions ont repris le 10 septembre, et se sont poursuivies tout au long du mois. Les deux parties sont restées engagées dans le processus et étaient déterminées à parvenir à un accord qui maintiendrait un équilibre entre les intérêts des employés représentés par l'AOPC et ceux de la Société.

Une liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#) est disponible sur le site Web du Programme du travail sous [Ressources](#).

## Règlements conclus

- En septembre, 20 principales conventions collectives visant un total de 92 940 employés ont été conclues. Parmi ces conventions, 14 ont été conclues par négociation directe et les six ententes restantes par le biais de la médiation, de la conciliation et de l'arbitrage (deux conventions à chaque étape).
- Dans le secteur public, 16 conventions visant 86 930 employés ont été conclues. Les quatre conventions restantes ont été signées dans le secteur privé et visaient 6 010 employés.
- Dans la sphère de compétence fédérale, seulement une seule convention visant 1 360 employés a été signée. Parmi les 19 conventions restantes visant presque 99 % des employés qui ont signé des conventions en septembre, l'Ontario comptait la majorité des conventions (sept conventions), suivaient les provinces de la Colombie-Britannique (six conventions), du Manitoba (deux conventions), de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Alberta (une convention signée dans chacune de ces trois provinces).
- Le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux comportait la majorité des conventions (13 conventions) et représentait près de 91 % de l'ensemble des employés visés par les conventions signées en septembre.

### Conventions collectives selon l'industrie, septembre 2014



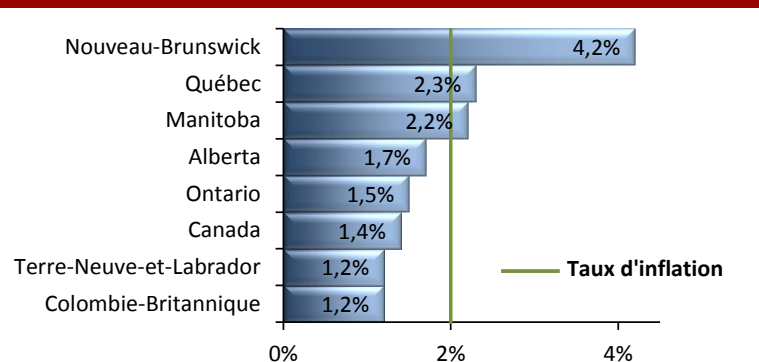
Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#), tandis que la liste des [Règlements ratifiés](#) en 2014 est accessible sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

## Résultats des règlements

### Salaires

- Les principales conventions collectives signées en septembre ont donné lieu à des ajustements du taux du salaire de base<sup>2</sup> de 1,4 %<sup>3</sup> par an, une baisse marquée par rapport au taux de 2,1 % enregistré en août.
- Lors de la précédente ronde de négociations entre les mêmes parties, les ajustements salariaux annuels s'établissaient en moyenne à 1,0 %.
- L'augmentation salariale moyenne (1,4 %) était inférieure au taux d'inflation (2,0 %) qui prédominait en

### Ajustements salariaux selon la sphère de compétence et taux d'inflation, septembre 2014



septembre. Si l'inflation demeurait à 2,0 %, ce qui est également l'objectif de la Banque du Canada, les employés qui ont ratifié leurs conventions en septembre verraient leur salaire réel diminuer annuellement, pendant la durée de la convention.

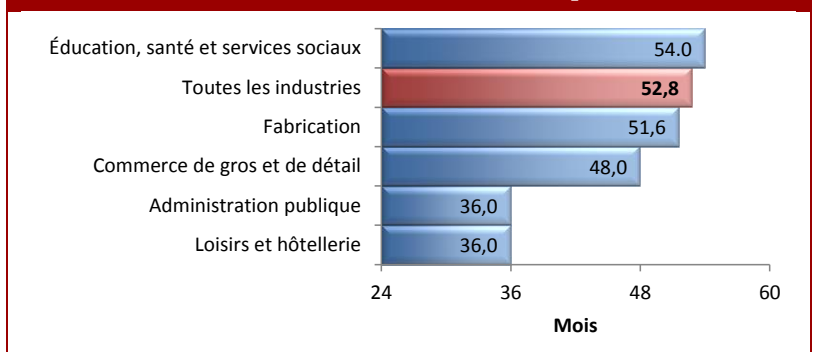
- Dans le secteur public, l'ajustement salarial moyen (1,3 %) était inférieur à celui du secteur privé (1,7 %).
- Le Nouveau-Brunswick a enregistré les gains salariaux moyens les plus élevés au taux de 4,2 % dans le cadre d'une seule convention. Par contre, les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Colombie-Britannique ont affiché le taux le plus bas (1,2 %).
- Selon les secteurs d'activité, les employés de la fabrication ont obtenu l'augmentation salariale la plus élevée (2,1 %); tandis que ceux du secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux ont reçu le taux le plus bas (1,3 %).

**De plus amples renseignements sur les [Règlements salariaux](#) sont accessibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.**

### Durée

- Les principales conventions conclues en septembre avaient une durée moyenne de 52,8 mois, soit une durée beaucoup plus longue (30,4 mois) que celle négociée précédemment par les mêmes parties.
- En moyenne, les conventions du secteur public avaient de plus longues durées (53,6 mois) que celles du secteur privé (42,5 mois).
- La convention comportant la plus longue durée (72 mois) a été conclue entre la British Columbia Public School Employers' Association et ses 41 000 enseignants. Par contre, la convention signée entre l'Association des hôpitaux de l'Ontario et ses 9 500 employés avait la plus courte durée (24 mois). Ces deux conventions ont été signées dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

### Durée des conventions selon l'industrie, septembre 2014



### Conditions de travail

- Aucune condition de travail présentant un intérêt particulier n'a été observée par le Programme du travail en septembre.

### Principaux arrêts de travail

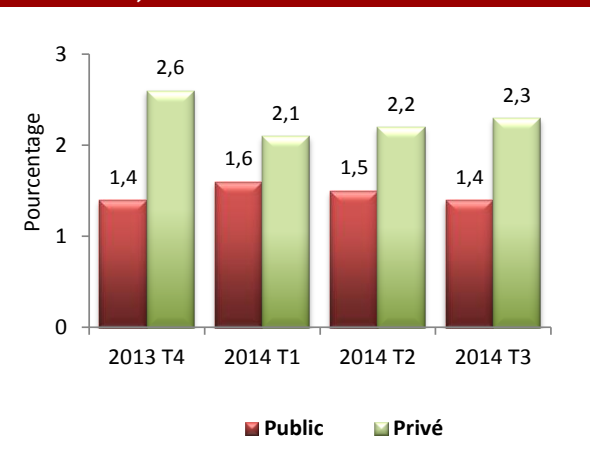
- En septembre, quatre principaux arrêts de travail<sup>4</sup> qui impliquaient 45 924 employés ont donné lieu à 614 300 jours-personnes non travaillés (JPNT). La majorité (97 %) des JPNT a été enregistrée dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
- À ce jour cette année, 16 principaux arrêts de travail, 10 dans le secteur public et six dans le secteur privé, ont donné lieu à 1 241 770 JPNT. L'an dernier, au cours de la même période, 21 principaux arrêts de travail, tous dans le secteur privé, représentaient 857 120 JPNT.

**Plus d'informations sur les [Arrêts de travail](#) au Canada sont disponibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.**

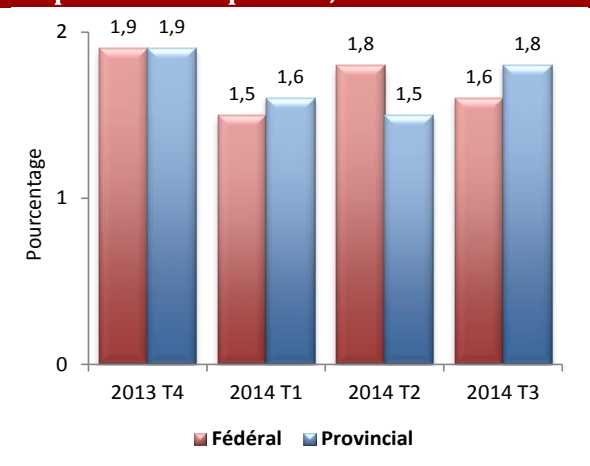
## Troisième trimestre 2014

- Les 43 principales conventions, visant au total 228 820 employés au cours du troisième trimestre, ont enregistré des ajustements moyens annuels du taux du salaire de base de 1,8 %, légèrement supérieurs à la moyenne de (1,6 %) enregistrée au cours du deuxième trimestre.
- Une majorité d'ententes a fait l'objet de négociations directes (28 ententes). Quant au reste, quatre ententes ont nécessité une négociation postérieure à la médiation, une autre a été conclue par négociation postérieure à la conciliation, six autres ententes par médiation directe, deux par conciliation et deux par arbitrage.
- Le nombre des conventions signées dans le secteur public (29 conventions) s'établissait à plus du double des conventions signées dans le secteur privé (14 conventions). L'augmentation salariale moyenne (1,4 %) du secteur public a été inférieure à celle du secteur privé (2,3 %), une tendance observée au cours des trois derniers trimestres.
- Dans la sphère de compétence fédérale, quatre conventions visant 3 350 employés ont été conclues avec une augmentation salariale moyenne de 1,6 %, inférieure à celle enregistrée au cours du trimestre précédent (1,8 %).
- Parmi les provinces et les territoires, le Nouveau-Brunswick avait l'ajustement salarial le plus élevé (4,2 %) et la province de Terre-Neuve-et-Labrador avait le plus bas (1,2 %). La Colombie-Britannique comptait le plus grand nombre de conventions (12 conventions), tandis que le Québec avait la plus forte concentration d'employés (36 %, 82 480 employés) qui négociaient leurs conventions durant cette période.
- Selon les secteurs d'activité, ceux de la construction et de l'information et de la culture ont enregistré l'augmentation salariale la plus élevée (2,4 %), tandis que l'administration publique affichait la plus basse moyenne (1,0 %).

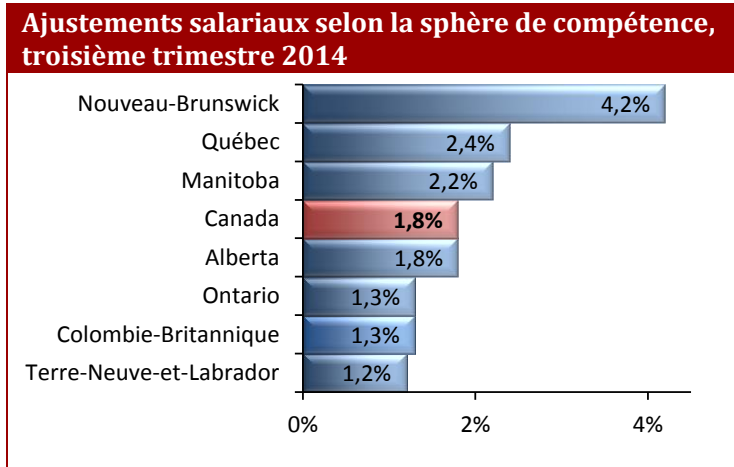
**Ajustements salariaux selon le trimestre et le secteur, 2013-2014**



**Ajustements salariaux selon le trimestre et la sphère de compétence, 2013-2014**



- Les conventions signées au cours du troisième trimestre avaient une durée moyenne de 45,9 mois, légèrement supérieure à la durée moyenne du deuxième trimestre (45,1 mois).
- Six principaux arrêts de travail impliquaient 48 060 travailleurs – la plupart (96 %) se trouvant dans le secteur public. Ces arrêts de travail ont donné lieu à un total de 666 980 JPNT, supérieur à celui enregistré durant le deuxième trimestre (565 190 JPNT).



## En vedette

### Analyse documentaire

- Le Centre canadien des politiques alternatives a publié un rapport sur la corrélation entre les salaires minimums plus élevés et les niveaux d'emploi au Canada. Le rapport, intitulé, [Dispelling Minimum Wage Mythology: The Minimum Wage and the Impact on Jobs in Canada, 1983-2012](#), examine la corrélation, s'il y a lieu, entre les salaires minimums et l'emploi dans toutes les dix provinces canadiennes entre 1983 et 2012. Le rapport révèle que les niveaux d'emploi sont principalement déterminés par de grands facteurs macro-économiques comme l'état de la demande globale et la croissance du PIB, et sont moins sensibles aux réglementations des salaires.
- Dans une analyse comparative récente intitulée, [International Comparisons of Annual Labor Force Statistics](#), le Conference Board du Canada met en relief les différences dans les tensions sur le marché du travail, le chômage, et la participation de la main-d'œuvre à travers diverses catégories démographiques. En comparant les marchés du travail de 16 pays à travers les Amériques, l'Europe, l'Asie et l'Afrique, l'analyse met en évidence que les États-Unis, le Canada, l'Allemagne et le Japon connaissent une baisse rapide des taux de chômage. L'analyse indique également que les taux de participation du marché du travail augmentent dans la plupart des pays, à l'exception des États-Unis.
- L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans Perspectives économiques de septembre 2014, fait état d'une baisse de chômage au Canada, mais les jeunes ne sont pas pris en compte dans la reprise économique. L'édition intitulée, [How Does Canada Compare?](#), souligne que le Canada n'a pas souffert autant que la plupart des autres pays pendant la récession mondiale de 2008-2009 avec un taux de chômage de 7,0 % au cours du deuxième trimestre 2014, comparativement à 8,5 % durant le troisième trimestre 2009. Cependant, l'édition identifie les risques du chômage des jeunes, ainsi que le nombre croissant de jeunes gens désœuvrés et déscolarisés.

## Contact

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec [la Division de l'information sur les milieux de travail](#) ou nous téléphoner au 1-877-259-8828.

---

Note : ce bulletin est basé sur les données / informations de septembre 2014, recueillies le 17 octobre 2014.

- 1 Toutes les données figurant dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- 2 Le taux de base salarial reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.
- 3 Les moyennes des ajustements salariaux sont pondérées selon le nombre d'employés.
- 4 Les principaux arrêts de travail visent 500 employés ou plus.